DLP 27-4-82968440

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

1 ex

PUBLICATION PERIODIQUE n° 1610 AD - Edition Grandes Cultures

EDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"
Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

GRANDES CULTURES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
10, rue Le Nôtre, 49044 ANGERS CEDEX
Tel.: 36.16.55

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

Régisseur des recettes DDA
C.C.P 8604-02 D NANTES

BULLETIN N° 25 DU 22 AVRIL 1982 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

P 1 Céréales ; P 2 et P 3 Préconisations pour traitements

BLE D'HIVER

I - PUCERONS DU FEUILLAGE "Rhopalosiphum padi"

On note mais toujours localement, des attaques parfois importantes de pucerons du feuillage. Il s'agit de "Rhopalosiphum padi" qui a particulièrement été observé dans les départements de :

Vendée et Loire Atlantique (surtout zone du littoral) ; Maine et Loire ; Sud de la Mayenne.

Ces pucerons sont toujours localisés à la base de la plante (tiges et feuilles) ; dans les cas extrêmes on a observé plus de 50 pucerons par talle. Ces insectes prélèvent de la sève, commettent des dégâts mais, actuellement, sont incapables de transmettre la jaunisse nanisante.

Avant d'intervenir, l'agriculteur doit observer toutes les parcelles de son exploitation : en effet les pullulations sont toujours locales, souvent notées après maïs.

On estime que le traitement s'avère nécessaire si l'on rencontre après sondages répartis au hasard, plus de 20 pucerons par pied. Utiliser un produit homologué contre les pucerons des épis (voir bulletin N° 23 du 8 Avril 1982).

Il est rappelé que le traitement doit apporter au moins 1 000 litres de bouillie par hectare pour bien coucher la base des plantes. De plus nous attirons l'attention sur le fait que les auxiliaires sont actuellement nombreux et qu'il convient de ne pas les détruire. (coccinelles) En conséquence :

- n'intervenir que si le seuil ci-dessus indiqué (plus de 20 pucerons par pied) est dépassé
- ne pas employer des pyréthrinoïdes : perméthrine (Perthrine et Ambusch), fenvalerate (Sumicidine), deltaméthrine (Decis).

Respectez ces auxiliaires qui seront précieux aux Mai-Juin pour éliminer les pucerons des épis

II - JAUNISSEMENT PHYSIOLOGIQUE

Dans tous les départements, on observe, depuis quelques jours un jaunissement de l'extrémité des feuilles du aux conditions climatiques actuelles. Il ne faut pas le confondre avec des maladies cryptogamiques.

III - MALADIES CRYPTOGAMIQUES

Rouille Jaune - Cette maladie est présente surtout en Vendée, Mayenne, Maine et Loire, principalement sur Talent et Corin. Elle provoque, sur les feuilles, des taches allongées décolorées, sur lesquelles se forment des pustules jaune orangé disposées en stries. En présence de rouille jaune, effectuer un traitement immédiat avec une spécialité homologuée contre cette maladie. Les essais réalisés par le Service de la Protection des Végétaux ont montré que les spécialités les meilleures contre la rouille jaune sont: Tilt 125, Vigil, Corbel et Bayleton 25.

OIDIUM - La maladie est en sensible progression

SEPTORIOSE ET ROUILLE BRUNE - Situation stationnaire

ORGES D'HIVER

PUCERONS DU FEUILLAGE - Même situation que sur blés d'hiver. Cependant, ne pas intervenir si la jaunisse nanisante est déjà grave.

RHYNCOSPORIOSE ET ROUILLES - Situation stationnaire.

OIDIUM - Maladie en progression.

ORGES DE PRINTEMPS

PUCERONS DU FEUILLAGE - Protéger les cultures contre les pucerons vecteurs de la jaunisse (voir bulletin N° 23 du 8 Avril 1982).

26

TECHNIQUES DE PREPARATION ET D'EXECUTION D'UN TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE APPLIQUE PAR PULVERISATION

Les bulletins techniques d'Avertissements Agricoles signalent les périodes pour lesquelles une intervention chimique dans les cultures s'avère nécessaire et donnent des conseils sur la nature des produits à utiliser.

Cependant, pour atteindre une efficacité optimale, la préparation et l'exécution des traitements doivent respecter quelques règles simples mais précises, avant, pendant et après le traitement. Bon nombre de ceux-ci étant pratiqués à l'aide d'un pulvérisateur, seules les techniques afférentes à cette catégorie de matériel seront décrites.

/ PREPARATION DU TRAITEMENT /

AVANT LE TRAITEMENT

Il est nécessaire :

- de lire avec attention les prescriptions d'utilisation figurant sur les emballages des produits phytosanitaires ;
- de s'assurer que l'on dispose d'une quantité suffisante du produit choisi ;
- de baliser le champ ou de marquer le passage de l'appareil ;
- de vérifier une dernière fois l'appareil de pulvérisation
- éventuellement, de s'informer de la situation météorologique à court terme.

LE JOUR DU TRAITEMENT

* Préparation des bouillies

Elle est fonction :

- de la formulation utilisée

S'il s'agit d'une poudre mouillable, le preémpâtage est presque toujours nécessaire dans le rapport 1/3 du produit en poids dans 2/3 du poids du volume d'eau.

Le preémpâtage est réussi s'il n'y a pas de grumeaux. S'il s'agit de granulés autodispersibles, il est possible de les mettre directement dans la cuve en mettant l'agitation en marche. Il en est de même pour les formulations liquides.

- des mélanges envisagés

Il convient de s'assurer, au besoin en pratiquant des tests préalables que les produits concernés sont compatibles.

- du volume à épandre à l'hectare qui est fonction du choix des buses et de la pression utilisée
- du système d'incorporation dans la cuve.

Dans tous les cas, la cuve de l'appareil doit être remplie au moins au 2/3 et l'agitation mise en marche, pour incorporer :

- soit la préparation empâtée ;
- soit les autodispersibles ;
- soit les produits liquides dont le mélange est compatible.

Cette agitation constante assure une bonne dispersion, une bonne solution et une bonne mise en suspension des produits.

* Conservation des bouillies

Sans agitation, la durée de vie d'une bouillie est limitée. Il se produit soit des phénomènes physiques (sédimentation, floculation), soit des phénomènes chimiques.

Lorsqu'il y a impossibilité d'appliquer la bouillie préparée, il convient de la conserver sous agitation lente et de vérifier, avant l'utilisation reportée, et au moment de la remise en marche de l'agitation à plein régime, l'état des filtres à l'aspiration de la pompe. En outre, les mailles de ces filtres doivent être adaptées aux calibres des buses.

* Lutte contre la dérive lors du traitement

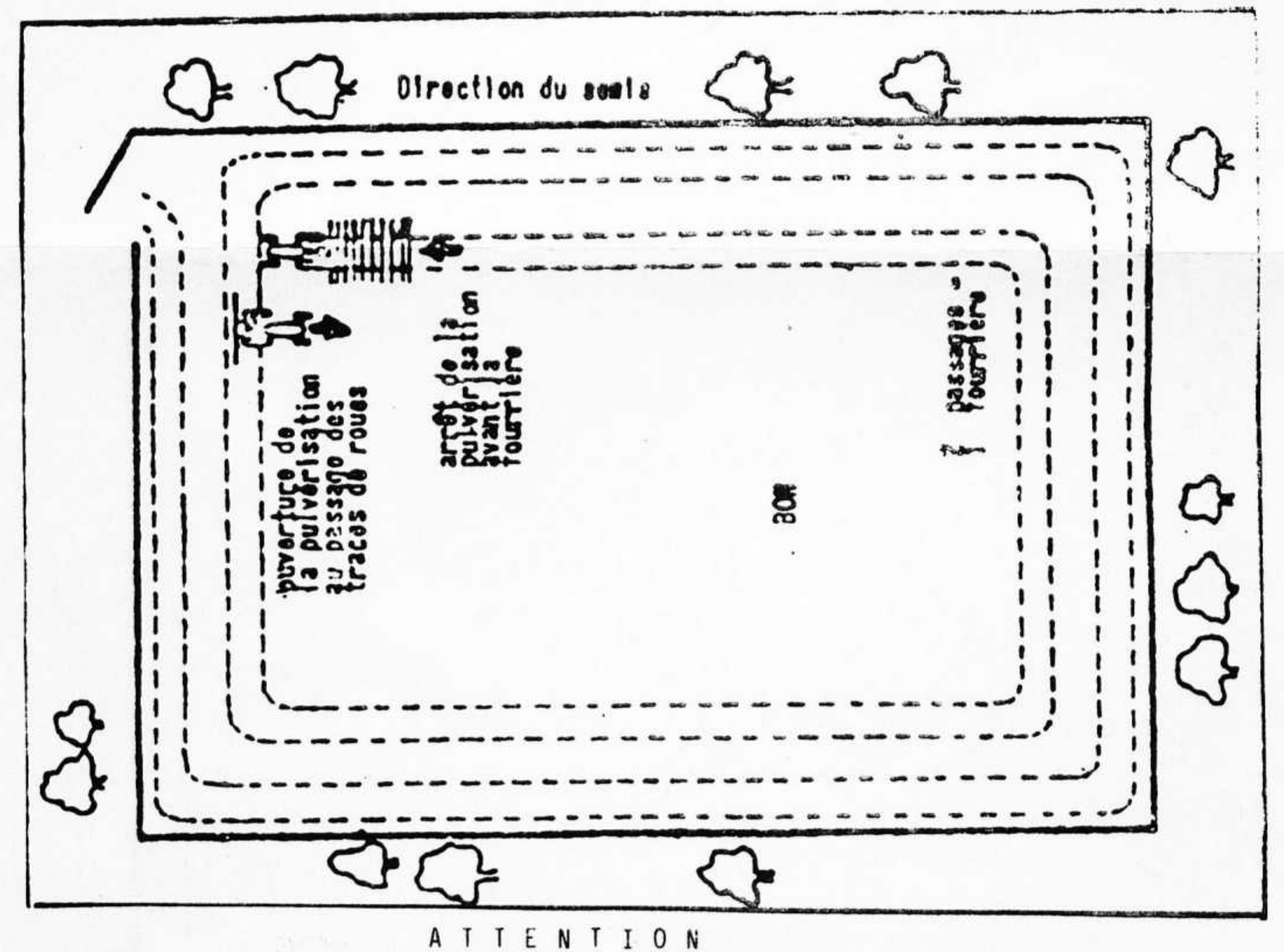
Toute dérive accidentelle est prohibée (arrêté du 25 février 1975 concernant les dispositions relatives à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole).

Il est donc important de connaître les conditions météorologiques prévues au moment de l'application (force du vent et orientation, risques de pluie...).

/ EXECUTION DU TRAITEMENT /

En règle générale, il faut commencer par traiter les fourrières.
La largeur de cette fourrière sera déterminée par l'importance de l'ensemble tracteur + pulvérisateur.

- Traiter ensuite le reste du champ en commençant par les côtés les plus longs ;
- Lorsque cela est possible, la vitesse d'avancement doit demeurer constante, ce qui évite des mouvements de rampe préjudiciables à une bonne répartition ;
- Surveiller le manomètre : c'est un indicateur précieux qui permet de contrôler le bon déroulement du traitement ;
  . Si la pression augmente considérablement, vérifier le colmatage éventuel des filtres et des buses
  . Si elle diminue, rechercher les prises d'air et les fuites
  . Si l'aiguille s'affole, le réservoir est pratiquement vide. Dans ce cas, fermer la pulvérisation et repérer l'endroit pour pouvoir reprendre le traitement après remplissage.



A T T E N T I O N

- Ne jamais remplir la cuve complètement avant de mélanger le produit ;
- Ne pas réaliser de mélanges de produits avant de s'assurer de leur compatibilité et de connaître leur méthode de mélange ;
- Ne pas ajouter de fuel-oil comme "antimoussant" à la bouillie ;
- Ne pas traiter sans fourrière ;
- Ne pas faire rouler l'appareil trop rapidement (mauvaise stabilité de rampes). La vitesse d'avancement doit toujours être adaptée à l'état du terrain ;
- Ne pas traiter par grand vent (pouvant entraîner les embruns)
- Ne jamais arrêter l'appareil au milieu du champ en cours de traitement si une buse se bouche. Rouler jusqu'à la fourrière, et lorsque la pulvérisation a été arrêtée, remplacer la buse bouchée par une buse propre. Il convient donc de se munir de quelques buses de rechange ;
- Ne jamais déboucher une buse à l'aide d'un fil de fer ou d'un objet dur ; l'orifice en serait endommagé et la buse devrait être changée ;
- Ne jamais souffler dans une buse.

/ RINCAGE APRES TRAITEMENT /

On aura soin d'éviter d'avoir des restes de bouillie trop importants. Toutefois si une certaine quantité de bouillie n'a pu être pulvérisée, il convient d'en disposer en observant certaines règles de sécurité :

- Ne jamais vidanger un appareil dans une rivière ou dans un point d'eau quel qu'il soit ;
- Lorsque des produits réputés toxiques auront été utilisés, on s'efforcera de vidanger et de rincer l'appareil avec précaution en des lieux aussi éloignés que possible des points d'eau potable ;
- Après chaque journée de traitement, il est indispensable de réaliser un rinçage complet en faisant fonctionner l'appareil ; il ne faudra pas oublier de démonter et nettoyer les éléments filtrants de tous les filtres ;
- Ne jamais remiser un appareil rempli de bouillie.

Source : "Guide d'entretien d'un pulvérisateur" publié en 1981 par le Comité Interprofessionnel d'Etude des Techniques d'Applications Phytosanitaires (CIETAP).

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la Loire - 10 Rue Le Nôtre
49044 ANGERS CEDEX - N° C.P.P. 1610 AD - Le Directeur Gérant : G. RIBAULT.